

RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 26 novembre 2024, se sont réunis en session **extraordinaire** à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DUHAMEL, DURAND F., FÉVRIER ;
MM. DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, QUESNEL, TIHY.

Etaient absents excusés : Mme DOINEL (pouvoir à Mme DUHAMEL), Mme PILLON (pouvoir à Mme DURAND F.), M. BIHEL (pouvoir à M. TIHY), M. MARIE (pouvoir à M. DAVALLAN), Mme DURAND M., Mme WILLIOT,

Secrétaire de séance : M. INDRE

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 8/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le titulaire du présent emploi pourra être amené, suivant l'accroissement de l'activité ou à la demande du Maire, à effectuer exceptionnellement des heures complémentaires.

L'agent recruté aura pour fonctions d'assurer le transport des enfants de la commune en minibus,

- le matin : de leur domicile vers l'école de Glos-sur-Risle
- le soir : de l'école de Glos-sur-Risle vers leur domicile

Le tableau des effectifs de la Collectivité sera modifié.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé, seront inscrits au budget.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR LE TRANSPORT EN MINIBUS

Le Conseil Municipal décide de recruter Monsieur VENTE Dominique en qualité d'adjoint technique territorial contractuel du 1^{er} décembre 2024 au 31 août 2025 inclus, sur la base d'une durée hebdomadaire de service de 8h/semaine sur le temps scolaire.

ACTUALISATION DE L'EMPLOI D'AGENT DE SERVICE

Vu l'importance de mettre à jour le tableau des effectifs, le Conseil Municipal décide de remplacer l'emploi d'agent de service, créé le 1^{er} février 1987, par un poste d'adjoint technique territorial et de transformer la durée hebdomadaire de 8.25/35^{ème} par une durée hebdomadaire de 4/35^{ème}.

Le tableau des effectifs de la Collectivité sera modifié.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de promotion interne au grade de Rédacteur (secrétaire de mairie) concernant Madame DEBUIIS Noëlle a été déposé au Centre de Gestion de l'Eure. Suite à l'avis de la commission de promotion interne qui s'est réunie le 21 novembre 2024, le Centre de Gestion de l'Eure a inscrit Madame DEBUIIS Noëlle sur la liste d'aptitude valable 2 ans à compter du 1^{er} décembre 2024.

Il est donc nécessaire de créer un emploi permanent de Rédacteur Territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent de Rédacteur Territorial, à raison de 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} décembre 2024.

Le tableau des effectifs de la Collectivité sera modifié.

NOUVEAUX TARIFS DU CIMETIÈRE AU 1^{er} JANVIER 2025

Concessions :

- 30 ans : 180 €
- 50 ans : 220 €

Caves Urnes :

- 30 ans : 100 €
- 50 ans : 160 €

Columbarium :

- 15 ans : 300 €
- 30 ans : 600 €

Jardin du Souvenirs :

- Dispersion sans plaque : 40 €
- Dispersion avec plaque : 60 €
(plaque à demander en Mairie)

QUESTIONS DIVERSES

Madame DURAND Francine demande s'il serait possible de nettoyer l'emplacement de la défense incendie, installée sur le terrain de la famille AUBLÉ, chemin des Palettes.

Monsieur le Maire lui répond que la défense incendie est installée sur un terrain privé et que l'entretien revient donc aux propriétaires.